

Aux parents de tous les élèves

Mézières, le 19 août 2025 /av

Droit à l'image en classe et lors de spectacles pour l'année scolaire 2025-2026

Madame, Monsieur, chers parents

Durant cette année scolaire 2025-2026, votre enfant sera parfois filmé ou pris en photo dans le cadre de projets pédagogiques, de concerts ou de spectacles organisés par l'école. Bien entendu nos actions s'inscrivent dans un cadre légal, éthique et pédagogique, dans le respect des dispositions sur la protection des données.

Ces images pourraient être :

- utilisées dans le cadre des activités en classe ou,
- être partagées avec les parents des enfants concernés, mais **uniquement** après un concert ou un spectacle de l'école.

Dans tous les autres cas (ils sont très rares) une autorisation préalable serait demandée.

Si vous ne souhaitez pas que les images de votre enfant puissent être utilisées en classe et/ou être partagées avec les autres parents après un spectacle, nous vous remercions de remplir le

formulaire en ligne

d'ici au vendredi 5 septembre prochain. Si l'utilisation en classe et le partage après un spectacle ne vous pose pas de problème, vous n'avez rien à faire.

Sans avis contraire de votre part, nous partirons du principe que vous acceptez cette disposition. Par la suite, vous pourrez en tout temps nous informer par écrit que vous ne souhaitez plus que les images de votre enfant soient utilisées.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration et de votre compréhension, nous vous présentons, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations les meilleures.

Pour le Conseil de direction



Cédric Béguin
Directeur